

LYCEE POLYVALENT ALGOUD-LAFFEMAS
37-39 rue Barthélemy de Laffemas
B.P. 26
26901 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04.75.82.61.30

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

Voyage scolaire en Alpes Briançonnaises, du 30 septembre 2019 au 2 octobre 2019

Vous trouverez les informations à l'adresse suivante :

<http://www.aji-france.com>

(Onglet Marchés Publics, PS03, Sorties et voyages. Code CPV : 63515000-2 : services de voyages.)

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 29 mai 2019 à 16h00, délai de rigueur.

Le dossier de candidature (acte d'engagement et C.C.A.T.P. dûment signés ; devis détaillé) rédigé en **langue française** doit être transmis de manière à parvenir, au plus tard avant la date et l'heure fixée ci-dessus, sur le profil d'acheteur du Lycée (www.aji-france.com , onglet « module de publication des MAPA »), à l'attention de Monsieur l'adjoint du Gestionnaire du LPO ALGOUD-LAFFEMAS.

Pour toute demande de renseignements administratifs complémentaires :

M. Pierre CARVELLI, Adjoint du Gestionnaire Comptable : pierre.carvelli@ac-grenoble.fr

Tél : 04-75-82-61-30

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article L2321-1 du code de la commande publique.

**Personne responsable du marché :
Monsieur CHISCI, Proviseur du LPO Algoud-Laffemas**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire dans les Alpes Briançonnaises du lundi 30 septembre 2019 au mercredi 2 octobre 2019 (dates flexibles hors weekends).

L'offre devra prévoir :

- Le transport (aller/retour) en cars de tourisme depuis Valence (Drôme, France) pour 95 élèves et 7 accompagnateurs. Départ le lundi matin à 6h00 devant le Lycée, retour mercredi soir à 20h00 devant le Lycée. Prévoir hébergement chauffeurs de cars.
- L'hébergement en pension complète du lundi soir au mercredi midi en région briançonnaise.
- Programme du voyage :

Jour 1 : départ Valence 6h du lycée, jusqu'au col du mont Genève par la route du col du Lautaret avec arrêt possible au col d'Ornon, et au col du Lautaret. Dépot au col du mont Genève vers 10h. Fin de journée, récupération à Cervière, transport jusqu'au lieu d'hébergement.

Jour 2 : Départ de l'hébergement vers le col de l'Isoart, arrêt 1h. Descente à Château Querras, arrêt et pique-nique pour le groupe. Ensuite arrêt au plan de Phasy, au plis de Saint Clément et à la carrière de Champcella. Retour à l'hébergement en fin de journée.

Jour 3 : Départ de l'hébergement vers un site d'activités sportives outdoor situé à Briançon (prévoir activités pour toute la journée. Enfin, départ vers 16h00 pour retour à Valence au lycée.

- Le marché est composé d'un lot unique. Il devra impérativement prévoir une assurance annulation individuelle et groupe.

ARTICLE 2 : CRITERES DE CHOIX DES FOURNISSEURS

L'attribution de marché à l'offre économiquement la plus adaptée sera appréciée en fonction des critères énoncés, ci-dessous, avec leur pondération :

Le prix : 60%

- Le prix de l'offre est un prix ferme et devra comprendre tous les frais annexes supportés par le candidat.

La qualité de l'offre proposée (strict respect du programme souhaité) : 40%.

ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas transmettre tout ou partie de la fourniture à un sous-traitant, sans l'accord exprès du Gestionnaire du LPO Algoud-Laffemas, demandé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date prévue pour la sous-traitance.

ARTICLE 4 : CAUTIONNEMENT

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement et renonce à l'avance forfaitaire.

ARTICLE 5 : PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DE LA FACTURE

Les factures afférentes au paiement seront établies **obligatoirement en 2 exemplaires** (un original et une copie) et porteront, **outre les mentions légales ou réglementaires obligatoires**, les indications

suivantes :

- la date de la facture
- un numéro unique de facture
- les noms et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement (RIB/IBAN)
- le numéro et la date des bons de commande
- le montant hors T.V.A. de la fourniture livrée, par catégories de produits, éventuellement ajusté ou remis à jour
- le prix des prestations accessoires
- le taux et le montant de la T.V.A. ou éventuellement toute autre taxe parafiscale
- le total T.T.C.

Le paiement doit intervenir dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture et de la parfaite exécution de la commande.

Valence, le 29 mai 2019

Pour la Société,